

## Resolution de pret immobilier

Par **bersi54**, le **25/05/2015** à **18:28**

bonjour

suite à un jugement la résolution de mon prêt immobilier a été prononcée ,je dois rembourser à la banque le capital versé Celle ci ne veut pas déduire du capital à régler le montant des primes d'assurance que j'ai réglé depuis plus de 7 ans bien que ces primes soient intégrées dans les échéances mensuelles et que le jugement précise que doivent être déduites du capital la totalité des échéances réglées à la banque

en a t'elle le droit?

merci de vos réponses

Par **serge74**, le **25/05/2015** à **21:39**

cela me parait normal, les sommes payées pour l'assurance ne font pas diminuer le capital restant du.